

Nevers, le 22 janvier 2025

Le Président
Fabien BAZIN

Monsieur François BAYROU
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75007 PARIS

Monsieur le Premier ministre,

Dans le cadre de l'examen du Projet de Loi de Finances pour 2025 et au regard des premières annonces qui ont été formulées dans le projet initial, nous vous adressons un cri d'alarme concernant la situation des Départements en difficulté et singulièrement sur le périmètre du Fonds de sauvegarde.

Les bénéficiaires de ce fonds sont aujourd'hui doublement fragilisés. Non seulement, il n'est pas prévu de l'abonder, en dépit de l'amendement déposé par Arnaud Bazin et adopté au Sénat, mais le nombre de départements qui y seront éligibles va mécaniquement augmenter sous l'effet de l'asphyxie généralisée des collectivités départementales.

Ce Fonds de 31 millions d'euros pour 14 départements en 2024, doit en 2025 bénéficier à 30, voire 40 départements.

Si le Fonds n'était effectivement pas abondé à hauteur de 170 millions d'euros, la Nièvre verrait le montant qui lui est versé passer de 4,4 millions d'euros à environ 600 000 euros.

Et pourtant...

Nous parvenons à stabiliser nos dépenses de fonctionnement alors même que l'État prend des décisions non compensées aux impacts délétères pour l'équilibre de nos comptes (revalorisations indiciaires, Ségur, Loi Taquet...), mais les recettes de fonctionnement comme d'investissement subissent une baisse structurelle (absence de levier fiscal, TVA atone, DMT0 en chute...) que l'on peut pas absorber.

Cet effet ciseaux conjugué à des Fonds d'aide qui fondent comme neige au soleil (fonds de sauvegarde, fonds vert...) font de l'élaboration du budget un véritable « squid game » :

Lesquels d'entre nous vont être sacrifiés ?

À quelles politiques publiques allons-nous devoir renoncer ?

Allons-nous devoir bientôt, comme les urgences de l'hôpital, choisir les enfants plutôt que les personnes âgées parce que c'est plus rentable sur le long terme ?

Devons-nous évaluer le coût d'une année de vie gagnée pour déterminer qui privilégier ?

La situation actuelle est telle que dans nos territoires, notamment ruraux, les conseils départementaux sont les services publics du premier et du dernier kilomètre, quand il n'y a pas de grande métropole. Et qu'advient-il d'une libre administration, pourtant constitutionnelle, quand nous sommes privés des leviers fiscaux, et plus globalement des moyens utiles aux politiques de proximité pour lesquelles les citoyens nous ont élus ?

Et cela, dans un contexte de hausse structurelle de nos dépenses dites « obligatoires » qui se traduit de facto par la privation des moyens indispensables aux projets des forces vives qui œuvrent pour l'intérêt général, la vitalité et l'attractivité de nos territoires.

Je pense notamment à toutes les structures de l'économie sociale et solidaire, présente dans la culture, le sport, l'innovation sociale, les épiceries solidaires, les circuits-courts, les nouveaux modèles de production agricole, etc. Ils sont autant de prolongements à l'action publique... et je ne vous apprends rien en redisant ici que « quand tout sera privé, nous serons privés de tout ».

Je le dis ici solennellement : si la Nièvre ne voit pas le montant du fonds de sauvegarde dont elle a bénéficié en 2024 sanctuarisé pour 2025, soit 4,4 millions d'euros, nous ne saurons plus faire.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce cri d'alarme pour soutenir la Nièvre, et plus largement l'échelon départemental, et défendre nos habitants, nos villes, nos bourgs, nos villages, nos associations et nos entreprises. Car c'est tout cela le rôle d'un Département : les solidarités locales, la république de proximité, la vitalité d'une France qu'il est trop simple d'oublier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

A vous,



Fabien BAZIN

Président du Conseil départemental de la Nièvre